



## Dette caisse allocations familiales

Par **Géraldine BAT**, le **21/05/2010** à **14:44**

Bonjour,

Début 2000 la CAF des Yvelines a continué de me verser des allocations logement social auxquelles je n'avais pas droit.

Ainsi en 2003 la CAF me réclamait plus de 3 000 €.

En raison de plusieurs périodes de chômage, je dois encore à ce jour 450 €, et suis convoquée au TGI.

A ce jour je suis de nouveau sans emploi.

Est-il possible d'annuler cette dette ?

Quels sont les risques que j'encours ?

Merci par avance pour votre réponse.

Cordialement,

Géraldine BAT